

L'eau : quels enjeux pour l'Afrique subsaharienne ?

Mathieu Mérino, Chercheur au CREPAO –
Université de Pau et des Pays de l'Adour

(10 décembre 2008)

Les agendas politiques et médiatiques offrent une place croissante à l'analyse des relations entre les activités humaines et l'Environnement. Alors que les problématiques du réchauffement climatique et de la sauvegarde de la biodiversité sont abondamment traitées, la disponibilité de l'eau douce demeure à cet égard un parent pauvre¹. Or l'accès à l'eau douce est devenu un des enjeux majeurs pour les sociétés contemporaines, caractérisé par une forte croissance des besoins. Face à une population mondiale qui a quadruplé au cours du xx^{ème} siècle, la demande en eau douce a été multipliée par sept. Cet enjeu revêt néanmoins une acuité distincte selon les aires géographiques. D'un côté, les pays occidentaux satisfont leurs besoins au prix d'investissements financiers lourds permettant d'accéder, de distribuer et de traiter l'eau douce. De l'autre, les pays du Sud sont confrontés à d'importantes difficultés dont l'intensité dépend de variables physiques, démographiques, économiques et politiques.

À cet égard, l'Afrique subsaharienne se classe parmi les régions les plus désavantagées. Elle est confrontée à un fort « stress hydrique », c'est-à-dire une menace de pénurie d'eau² qui pèse sur une partie significative des populations. Au sud du Sahara, près de 300 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable (plus du tiers de la population du continent³) et un habitant sur deux souffre de maladies conséquentes de la pénurie ou de la mauvaise qualité de cette matière première essentielle pour la survie humaine⁴. Une aggravation est désormais

¹ Lors de la conférence « Environnement et Développement » organisée par les Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992, aucune convention n'a été consacrée à la thématique de l'eau douce. Seule la gestion des eaux internationales a fait l'objet d'une réflexion et d'actions spécifiques définies dans le cadre de « l'Agenda 21 ».

² La pénurie correspond au manque d'eau en quantité suffisante et en quantité satisfaisante pour les besoins humains et ceux des écosystèmes.

³ « World Water Forum », *Africa Research Bulletin*, vol. 43, n°3, March 16th-April 15th 2006.

⁴ Données issues de la Déclaration internationale de la Conférence de Bonn, 2001. Depuis les années 1970, on assiste à un retour significatif des maladies endémiques, notamment celles véhiculées par

attendue compte tenu de l'élévation des températures générée par les changements climatiques. Elle préempte le développement des rendements des agricultures africaines demeurées essentiellement pluviales alors que la survie de nombreuses familles repose sur elles.

Cependant, comment expliquer un risque hydrique aussi prégnant alors que l'Afrique subsaharienne, à l'exception des zones arides et semi-arides (spatialement minoritaires), ne manque a priori pas d'eau ? Le continent compte en effet dix-sept grands fleuves et une centaine de grands lacs auxquels s'ajoutent de très importantes nappes phréatiques. En fait, les processus à l'œuvre aujourd'hui en Afrique mettent désormais sous tension la disponibilité même de la ressource en eau (1). Cette dynamique a transformé la question de la maîtrise de l'eau en enjeu central pour les États et les populations (2). Notamment, la principale interrogation semble résider dans la capacité des acteurs à mettre en place une gestion partagée de la ressource en eau (3).

1. L'eau disponible : l'existence d'un risque de pénurie

La disponibilité de l'eau en Afrique révèle des situations contrastées subordonnées aux différents environnements physiques (1.1). Nonobstant, une homogénéisation progressive est à l'œuvre à la faveur de plusieurs évolutions, notamment la pression croissante rencontrée par les écosystèmes (1.2).

1.1 Une inégale répartition géographique de l'eau

Le continent connaît des disparités internes majeures conséquentes d'une mosaïque climatique. Une observation rapide dévoile aussi bien des zones pauvres en eau, à l'image du nord du Kenya, du Niger ou encore de la Somalie par exemple et d'autres où elle est abondante comme le Gabon ou la Sierra Leone (voir annexe n°1).

Tout d'abord, les Afriques saharienne, australe et septentrionale connaissent une faible disponibilité en eau et ces régions sont confrontées à des menaces permanentes de pénurie. Au-delà des caractéristiques climatiques (aridité et semi-aridité), deux dynamiques principales expliquent la prégnance croissante du risque hydrique :

- **La réduction des territoires endoréiques.** Plus de la moitié des zones semi-arides et arides sont caractérisées par l'importance de ces territoires où l'écoulement des eaux n'atteint pas la mer et se perd dans des dépressions fermées. Parmi les plus importantes, on compte le delta de l'Okavango dans le désert du Kalahari, le lac N'Gami (Botswana), le lac Turkana au Kenya, le lac Tchad et la zone Solar Etosha en Namibie. Or ces dépressions fermées rétrécissent sévèrement alors qu'elles constituent de véritables réservoirs pour ces régions. À cet égard, la superficie du lac Tchad est passée de 25 000 km² en 1950 à 1 500 km² au début des années 2000⁵. Cette évolution menace les 20 millions de personnes dont l'approvisionnement en eau est strictement dépendant de ce lac et qui sont réparties dans les quatre pays limitrophes (Tchad, Cameroun, Niger et Nigeria).

l'eau (paludisme, choléra, dysenterie). A l'été 2008, plusieurs centaines de personnes ont souffert de dysenterie aiguë à Harare (Zimbabwe) ou de choléra à Nairobi (Kenya) en raison de la mauvaise qualité de l'eau distribuée (*IRIN*, August 2008).

⁵ Philippe Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, SEDES, 2007.

- **La baisse des précipitations depuis les années 1970.** La diminution tendancielle du volume des précipitations s'est aussi accompagnée d'une irrégularité des pluies. Les Afriques australe et orientale alternent ainsi depuis 20 ans entre sécheresses et inondations : aux grandes sécheresses des années 1980 et 1990 ont succédé des inondations dramatiques au sud du continent en 2000⁶, au Mozambique en 2001, en Éthiopie en 2007 et au Kenya en 2008⁷.

À l'opposé de cette Afrique sèche, les régions équatoriales et, pour partie, occidentales révèlent une forte disponibilité en eau douce. La République Démocratique du Congo représente à elle seule 25 % des ressources en eau de l'Afrique. La pluviosité est même considérée désormais comme surabondante au Cameroun⁸. Néanmoins, les besoins continuent d'augmenter (croissance démographique, essor des activités agricoles, sylvicoles, touristiques et industrielles) et mettent sous pression le volume d'eau disponible, dans ces régions plus favorisées ; même abondante, l'eau n'est pas toujours suffisante ni accessible pour les populations.

1.2. La fragilisation des écosystèmes : un facteur aggravant du risque de pénurie

Les facteurs de la dégradation des écosystèmes, générateurs d'une pénurie en eau, sont nombreux et complexes. Cependant, quatre principales dynamiques sont ici à retenir :

- L'intensification des activités agricoles. L'augmentation des besoins et la pression foncière croissante ont conduit à une surexploitation des sols. Ces derniers sont confrontés à une forte érosion et à la dégradation de leur fertilité. Dans le même temps, les sols se révèlent de plus en plus imperméables, à l'origine de ruissellements accrus et d'inondations répétées, dévastateurs pour les cultures.

- L'intensification de la déforestation. L'extension des activités agricoles (Madagascar, Éthiopie), la recherche de bois de chauffe (Kenya, Madagascar, Tanzanie, pays du Sahel) et l'exploitation commerciale du bois (zones côtières d'Afrique de l'ouest), ont conduit à un processus massif de déforestation. Le taux de progression de la déforestation en Afrique subsaharienne est deux fois supérieur à celui du reste du monde. Près de quatre millions d'hectares de bois disparaissent chaque année⁹. Or les forêts sont des régulateurs puissants d'eau¹⁰.

⁶ Les inondations qui ont frappé le sud du continent en 2000 ont provoqué un millier de décès ; 850 000 personnes se sont également retrouvées sans abri.

⁷ Plus de 40 000 personnes ont été affectées par des inondations au sud-est du Kenya en septembre 2008 suite à la crue de la Tana River. « Kenya: Thousands affected as a river runs through it no more », *IRIN*, September 22, 2008.

⁸ Sylvie Brunel, *Les risques et les paradoxes de l'eau en Afrique*, Conférence/Festival de géographie de Saint-Dié, 2003.

⁹ Depuis 1975, le second massif forestier mondial, situé dans le bassin du Congo, a été largement entamé par des corridors de déforestation dans le cadre de l'expansion de routes et de l'exploitation commerciale du bois. À ce rythme d'exploitation, la République Démocratique du Congo, qui représente près de 60 % des forêts de la sous-région, pourrait perdre 40 % de ses forêts d'ici trente ans.

¹⁰ Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2008.

- Le développement des activités industrielles. Ces dernières se révèlent gourmandes en eau. Surtout, elles participent souvent à une pollution massive des écosystèmes alentour. Paradoxe de l'eau, élément à la fois indispensable à l'Homme et essentiel à l'industrie, sa gestion est souvent perçue comme secondaire par les autorités publiques au regard des impératifs de développement. Dans ce contexte, les rejets agro-industriels dans les rivières ne font le plus souvent l'objet d'aucun traitement, pouvant contaminer les cultures en aval et décimer la faune et la flore. Au Kenya, l'Athi River et la Nairobi River sont régulièrement polluées par les pesticides utilisés dans les plantations de thé et de café et par les effluents industriels de l'agglomération nairobiennne. À une échelle plus importante, le fleuve Congo qui, à travers trois pays (Congo, République Démocratique du Congo et Centrafrique) connaît une pollution telle que plus 20 % des espèces y ont disparu¹¹.

- Une urbanisation récente massive. La demande urbaine pèse en effet sur les disponibilités hydriques. Dans un contexte où les villes n'offrent pas les infrastructures adéquates aux besoins d'une population en forte croissance, l'environnement est très souvent mis à mal. Nairobi, Dar es Salaam, Lagos ou encore Kinshasa ont vu leur population multipliée par sept ces trente dernières années¹². Or, dans la plupart des grandes villes africaines, moins de 10 % des habitants bénéficient d'un accès privatif à l'eau douce (robinets individuels) et de toilettes raccordées au tout-à-l'égout, et seulement 10 à 30 % des ordures ménagères sont enlevées¹³. Dans ce contexte, les rivières connaissent des utilisations diverses. Elles servent alors autant pour les activités domestiques (vaisselles, lessives) qu'économiques (abreuver le bétail, irriguer les cultures, laver les voitures, intrants pour les activités informelles, etc.)¹⁴. Comme pour l'industrie, elles sont aussi un lieu de dépôt privilégié pour les déchets ménagers¹⁵. L'état du Lac Victoria, infesté par la jacinthe d'eau, est ici révélateur de la destruction lente d'un écosystème par les rejets massifs d'eaux usées non-traitées, notamment à partir des villes de Kampala (Ouganda), Kisumu (Kenya) et Mwenza (Tanzanie).

La préservation de l'environnement apparaît donc un corollaire de l'atténuation du risque hydrique, ce qui nécessite la mise en œuvre à moyen terme d'une rénovation des relations entre l'individu et les ressources¹⁶. En revanche, à court terme, la difficulté principale semble résider dans la recherche par tout à chacun d'un accroissement de la maîtrise de l'eau disponible, présentée comme une source potentielle de conflits.

¹¹ L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2006.

¹² Le taux de croissance de la population urbaine en Afrique subsaharienne s'élève en moyenne à 4 % par an depuis les années 1970, soit le taux le plus élevé au monde.

¹³ Organisation des Nations Unies, 2003.

¹⁴ L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) procède régulièrement à des relevés visant à évaluer la qualité de l'eau des rivières. L'indicateur le plus fréquemment retenu est la « demande biochimique en oxygène » (DBO). Alors que les eaux potables ont une DBO maximale de 2 mg/litre, les concentrations dans les rivières de Nairobi (Kenya) varient de 40 à 4 400 mg/litre.

¹⁵ Une grande partie des ordures ménagères sont jetées dans les cours d'eau, les canaux ou bien les fossés. À Dar es Salaam (Tanzanie) et Nairobi (Kenya), plus de 30 % du volume journalier des déchets aboutissent dans les rivières.

¹⁶ Voir Daniel Compagnon et François Constantin, *Administrer l'environnement en Afrique*, Paris, Karthala-IFRA, 2000.

2. La maîtrise de l'eau disponible : une nouvelle source de tensions

Dans les pays africains, à l'image du reste du globe, l'accès à l'eau est inégalement maîtrisé (2.1). Les plus riches d'entre eux ont en règle générale réussi à élargir et sécuriser leur approvisionnement malgré une disponibilité en eau faible sur leur territoire (Afrique du Sud, Botswana). Néanmoins, l'augmentation des besoins, dans un contexte d'aléas climatiques (cycles accélérés de sécheresse, baisse de la pluviométrie, etc.) transforme la volonté de maîtrise de l'eau en potentielle source de tensions (2.2).

2.1. L'inégal contrôle de l'accès à l'eau selon les zones

La capacité d'accès à l'eau dépend de caractères techniques, économiques et sociaux. Dans ce domaine, le continent africain offre l'image d'investissements très différents selon les pays. Cette diversité s'explique par les options de développement retenues ainsi que par les moyens financiers disponibles, notamment ceux issus de l'aide publique au développement¹⁷. L'Afrique, qu'elle soit rurale ou bien urbaine, est ainsi couverte par des sources diverses d'approvisionnement en eau, dont les principales sont les puits et les containers de récolte d'eau de pluie. Également, de « grands projets » ont été lancés dans les pays des zones arides et semi-arides, qui consistent en la construction d'infrastructures de retenue et de canalisation. De nombreux barrages structurent aussi le continent, près de 1 300. Dès les années 1950, on assiste à une vague de construction de grands barrages, considérés comme un puissant instrument d'aménagement du territoire (irrigation, énergie, etc.). Le plus symbolique est certainement celui d'Assouan sur le Nil moyen en Égypte. Leur construction a parfois associé plusieurs pays, comme le Togo et le Bénin avec le barrage hydroélectrique de Nangbeto¹⁸, le barrage de Kariba entre la Zambie et le Zimbabwe¹⁹ ou encore le Sénégal, le Mali et la Mauritanie dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve du Sénégal créée à la suite de la grande sécheresse des années 1968-1973²⁰. L'Afrique australe est également structurée autour d'un ensemble de barrages et de transferts d'eau visant à alimenter les principales villes de la région²¹. Certaines de ces constructions se sont néanmoins révélées des gouffres financiers à l'image du barrage de Turkwel dans la Vallée du Rift au Kenya.

En revanche, l'exploitation des nappes phréatiques reste peu développée au regard des ressources disponibles. Au Sahel, en moyenne, moins de 10 % des nappes sont mobilisés²², en raison principalement du coût d'extraction (Mali, Niger). Les eaux

¹⁷ Guy Meublât, « La rénovation des politiques de l'eau dans les pays du Sud », *Revue Tiers Monde*, n°166, avril-juin 2001.

¹⁸ Situé sur le fleuve Mono, à 160 km de son embouchure, le barrage de Nangbeto a été construit dans le cadre d'un partenariat entre le Togo et le Bénin initié en 1987.

¹⁹ Achevé en 1976, le barrage hydroélectrique de Kariba sur le fleuve Zambèze fournit 1 320 Mégawatt d'électricité à la Zambie et au Zimbabwe.

²⁰ Tamsir Ndiaye, « L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) : une réussite à nuancer ? », *Lettre pS-Eau*, n°47, mars 2005.

²¹ Plus de 60 % des barrages d'Afrique se situent dans la zone australe du continent.

²² Sylvie Brunel, *Les risques et les paradoxes de l'eau en Afrique*, Conférence/Festival de géographie de Saint-Dié, 2003.

souterraines servent surtout de source d'eau potable, soit moins de 9 % du total consommé²³.

Au global, seules 3 % des ressources en eau du continent seraient exploitées²⁴, essentiellement en raison de l'insuffisance des (onéreuses) infrastructures de retenue ou d'extraction puis d'acheminement de l'eau. Or la cure drastique d'amaigrissement à laquelle sont astreints les États africains depuis les années 1990 n'encourage pas le développement de tels investissements. La tendance résiderait donc dans l'accroissement de la pression sur les sources d'eau les plus accessibles, notamment celles issues des fleuves et des rivières.

2.2. L'accès à l'eau : source renouvelée de tensions ?

Un tiers des grands bassins internationaux²⁵ et une vingtaine de bassins importants se situent sur le continent africain et sont partagés par 35 pays²⁶. Également, plus de 40 % de la population du continent est établie dans des espaces fluviaux transfrontaliers. Les relations entre les États sont ainsi naturellement affectées par la gestion de ces espaces. De nombreux fleuves tels que le Congo, le Niger, le Nil, l'Orange ou encore le Zambèze traversent de 4 à 10 États. Il en est de même pour plusieurs lacs, à l'image du lac Victoria ou Tchad, bordés par 3 et 4 pays. Il existe ainsi une interdépendance sous-régionale forte. Cette interdépendance est d'autant plus étroite pour les États dont une part majoritaire de leurs besoins est assurée par un cours d'eau transfrontalier, comme cela est le cas pour le Niger, le Soudan, la Gambie, la Mauritanie et l'Égypte²⁷.

Or « lorsque la pression sur les ressources et l'exigence de sécurité s'accroissent, il faut alors contrôler des territoires de plus en plus vastes, ce qui multiplie les risques de conflits²⁸ », comme par exemple chercher la maîtrise d'un bassin versant entier plutôt que le seul linéaire du fleuve. Si plusieurs spécialistes s'accordent sur l'existence d'une géopolitique de l'eau et son instrumentalisation régulière, elle n'est cependant « pas constitutive de nouvelles configurations régionales conflictuelles²⁹ ». La maîtrise de l'eau semble davantage fournir un cadre nouveau à des tensions préexistantes, tant au niveau interétatique que local.

Deux zones sont ici illustratives des tensions régionales sous-jacentes à la maîtrise hydrique :

- La zone du Nil tout d'abord. Son bassin couvre dix pays et assure la subsistance de plus de 210 millions de personnes³⁰. Ainsi, tout projet d'exploitation des ressources du Nil (récemment l'Éthiopie, le Soudan et l'Ouganda ont fait part de

²³ L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2005.

²⁴ François Ploye, « La planète est à sec », *Jeune Afrique*, 5 février 2006.

²⁵ Dont l'aire de capture est supérieure à 100 000 km².

²⁶ Guy Meublât, « De la gestion des fleuves internationaux en Afrique et du bassin du Sénégal en particulier », *Revue Tiers Monde*, n°166, avril-juin 2001.

²⁷ Plus de 75 % de leurs besoins sont assurés par un fleuve dont la naissance se situe dans un pays étranger.

²⁸ David Blanchon, « Les nouveaux enjeux géopolitiques de l'eau en Afrique australe », *Hérodote*, n° 102, 2001.

²⁹ Alexandre Taithe, *Partager l'eau. Les enjeux de demain*, Paris, Éditions Technip, 2006.

³⁰ Le bassin du Nil concerne le Burundi, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, l'Ouganda, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Soudan et la Tanzanie. Sa superficie est de 2 849 000 km².

leurs projets respectifs de nouveaux barrages) est source de crispation pour les autres États, notamment l'Égypte. En effet, ce pays est devenu extrêmement dépendant de l'eau du fleuve (plus de 95 % de sa consommation), tant pour l'irrigation que les besoins de sa population. Cela rend toutes les hypothèses de constructions de barrage très sensibles³¹ et explique pourquoi l'Égypte pèse de tout son poids dans les différentes organisations internationales afin de retarder tous les projets d'aménagements hydrauliques de ses riverains d'amont³² ;

- L'Afrique australe ensuite. Cette région, qui souffre d'importantes pénuries en eau, voit la plus grande partie de ses ressources être acheminées vers l'Afrique du Sud. Ce pays représente ainsi près de 80 % de la consommation des capacités en eau d'Afrique australe alors que 8 % seulement des ressources y sont localisées. Si la République Sud-africaine connaît une forte dépendance vis-à-vis des pays alentours, elle est cependant atténuée par le relatif hégémonisme politique et économique dont elle dispose sur la zone. Malgré tout, les projets de barrages et de transferts d'eau dans cette région restent sensibles. La mise en œuvre au profit des villes sud-africaines du projet hydraulique *Lesotho Highlands Water Project* fait l'objet de discussions soutenues avec le Lesotho ; il en va de même de la gestion du fleuve Orange avec la Namibie³³.

Également, des tensions dans des zones plus localisées peuvent être réactivées dans le cadre de la recherche de l'accès à l'eau et du contrôle des terres fertiles alentours. Dans le nord du Kenya, des affrontements réguliers entre clans s'articulent autour de la maîtrise des points d'eau, essentielle pour l'élevage³⁴. De même, au Sahel, les alentours des points d'eau se voient de plus en plus préemptés par des activités agricoles, au détriment des pratiques d'élevage et donc des communautés pastorales. Par ailleurs, la convoitise sur les bonnes terres se développe aussi : en Mauritanie par exemple, le développement de l'irrigation dans la vallée du fleuve Sénégal a conduit à une captation par les élites maures de ces nouveaux espaces fertiles, conduisant à l'éviction des autres populations³⁵.

Enfin, la question de l'accès à l'eau en ville reste socialement problématique pour nombre d'États africains. Dans la plupart des villes africaines, à l'exception du Botswana et de quelques villes comme Le Cap en Afrique du Sud, les services d'eau sont peu développés et peu performants. La grande majorité des résidents ne sont pas connectés à l'eau potable. Moins de la moitié des citoyens disposent d'eau courante dans l'habitation ou bien dans la cour. Sur fond de paupérisation urbaine, ils dépendent alors le plus souvent d'un accès collectif, tels que les bornes-fontaines

³¹ Jacques Bethemont, « Le Nil, l'Égypte et les autres », *Revue Vertigo*, vol. 4, n° 3, décembre 2003.

³² En 2007, le projet de barrage de Bujagali (Ouganda) sur le Nil Blanc a de nouveau essuyé un refus de financement de la part de la Banque Mondiale après d'importantes pressions égyptiennes. *Water 21 Global News Digest*, March 6, 2007.

³³ Ce projet, en cours, vise à acheminer l'eau du Lesotho vers la ville de Johannesburg (Afrique du Sud). Voir notamment Philippe Colombani, « Le Lesotho Highlands Water Project (LHWP) : une coopération réussie dans l'attente d'une politique régionale de l'eau », *Afrique contemporaine*, n° 205, printemps 2003.

³⁴ Ces affrontements localisés font périodiquement plusieurs dizaines de morts et des centaines de déplacés. « Kenya: Thirteen dead in clashes over water », IRIN September 12, 2008 et « Kenya : les affrontements de la 'sécheresse' font des centaines de déplacés », IRIN, 19 septembre 2008.

³⁵ Martin Kipping, « Conflits et coopération liés à l'eau du fleuve Sénégal », *Revue Géocarrefour*, vol. 80, n° 4, 2007.

(robinets collectifs)³⁶ ou bien de petits vendeurs d'eau qui parcourent la cité, notamment les quartiers pauvres³⁷. Paradoxe de ces systèmes alternatifs, l'eau est souvent achetée à des prix supérieurs à ceux payés par les bénéficiaires d'une connexion directe au réseau municipal. Toutefois, l'achat au porteur ou à la borne-fontaine se fait petit à petit, selon les besoins et les moyens des habitants, avec une qualité de l'eau parfois mauvaise. Pour les plus pauvres, les sources aléatoires (récolte des eaux de pluie, eau des rivières) restent un recours fréquent.

3. Ressources en eau et développement d'une gestion partagée : nouvel enjeu pour l'Afrique

Plus qu'un facteur de conflits, l'accès partagé à l'eau s'est jusqu'à présent davantage révélé être un facteur d'intégration régionale. Le choix réalisé d'une gestion coopérative de l'eau participe dès lors à une stabilisation des relations interétatiques en Afrique (3.1). Pour autant, sa pérennité appelle une approche ouverte et intégrée, y compris au niveau infra-étatique (3.2).

3.1. L'intégration régionale dans le domaine de l'eau

L'inégale disponibilité de l'eau en Afrique subsaharienne produit une plus grande interdépendance entre les États. Cette dernière a jusqu'à présent conduit les États dépendants à rechercher une solution coopérative avec ceux situés en amont des principaux cours d'eau. Dans ces conditions, les institutions internationales de bassin ont acquis une dimension stratégique particulière. Si ces institutions existent depuis les années 1950-1960³⁸, les initiatives visant à mettre en place une gestion partagée de la ressource s'accroissent à partir des années 1990.

Ces institutions traduisent trois niveaux d'engagement possibles : la concertation, la coopération et l'intégration. La première relève d'une logique essentiellement diplomatique, qui vise à trouver les arrangements possibles entre États dans le cadre d'un partage équitable de la ressource. La seconde est considérée comme une étape « supérieure » : la concertation est associée à l'association des États pour la réalisation de projets communs, notamment la construction d'infrastructures (barrages). L'intégration vise à la mise en place d'une institution supranationale chargée de la gestion de la ressource. Sur la quinzaine d'institutions existantes, la plupart se présentent de plus en plus comme des instances de coopération. En revanche, la dynamique d'intégration ne connaît pas à ce stade de traduction institutionnelle (voir annexe n° 2).

³⁶ Dans les bidonvilles de Nairobi, plus de 70 % des habitants ont ainsi recours à des *water kioks*. Toutefois, ce système de distribution de l'eau impose souvent des déplacements plus ou moins importants et une longue attente. Pour plus de détails sur les bornes-fontaines en général, voir notamment : Gérard Salem, « Crise urbaine et contrôle social à Pikine : bornes-fontaines et clientélisme », *Politique Africaine*, n° 45, mars 1992, pp. 21-38.

³⁷ La grande majorité de la population de Nouakchott (Mauritanie) est approvisionnée par des centaines de petits vendeurs informels d'eau qui, après avoir extrait la ressource à partir des puits municipaux, parcourent la ville de leurs barils transportés à dos d'âne.

³⁸ Parmi les principales institutions de bassin en Afrique subsaharienne, la plus ancienne est la *Permanent Joint Commission* créée en 1959 pour le Nil et ayant comme pays membres l'Égypte et le Soudan. On retrouve ensuite la Commission du bassin du lac Tchad en 1964, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal en 1972, l'Organisme de mise en valeur du fleuve Gambie en 1978, l'Autorité du bassin du Niger en 1980, la *Joint Permanent Commission* du fleuve Orange en 1986 et la *Zambezi Basin Authority* en 1987.

Les organisations traitant du Nil sont illustratives de cette dynamique qui consiste en un passage progressif d'une logique de concertation à celle de coopération. Dans un contexte d'intérêts systématiquement divergents entre la plupart des États bordant le linéaire du fleuve, l'Initiative du Bassin du Nil officialisée en 1999 vise à convaincre les États de déterminer un programme d'investissements communs plutôt que s'affronter sur la problématique du partage de l'eau. L'Afrique australe connaît un processus similaire. Dans le cadre de la *Southern Africa Development Community*, organisation de coopération économique pour l'Afrique australe, les 14 États membres ont défini en 1995 un Protocole sur les cours d'eau transfrontaliers, qui définit en quelque sorte les règles de bonne conduite à respecter (*SADC Protocole on Shared Water Courses*). Cependant, une véritable coopération prend aujourd'hui forme en Afrique australe. Par exemple, le Lesotho reçoit ainsi chaque année des *royalties* de l'Afrique du Sud pour la récupération d'une partie du débit du fleuve Orange dans le cadre du *Lesotho Highlands Water Project*. Les deux pays semblent aujourd'hui dépasser la question du partage plus ou moins équitable des ressources pour constituer un ensemble d'équipements hydrauliques (barrages hydroélectriques notamment).

3.2. La nécessité d'une approche intégrée et ouverte

L'accès à l'eau est une problématique par essence horizontale : son traitement implique la prise en compte d'une part, des intérêts et stratégies des différents acteurs concernés, et d'autre part des secteurs corollaires, notamment celui de la gestion des déchets et des eaux usées.

L'amélioration de l'accès à l'eau douce nécessite tout d'abord de tenir compte des différents intérêts à l'œuvre. En effet, compte tenu de l'incapacité des autorités publiques à garantir à tous un approvisionnement en eau potable, les personnes les plus pauvres, particulièrement en milieu urbain, ont développé des méthodes alternatives pour satisfaire leurs besoins élémentaires. Ainsi, dans la plupart des villes africaines, la politique de l'eau s'apparente à une coproduction de solutions à la fois par les autorités publiques mais également par les acteurs privés, notamment les résidents, les groupes professionnels et les organisations communautaires ou de quartier. L'amélioration de l'accès à l'eau, tout en préservant l'environnement, nécessitera de prendre en compte l'intérêt des différents acteurs. Or ces acteurs ont des stratégies différentes, souvent antagonistes. Leur conciliation est bien l'enjeu auquel sera confronté la rénovation des politiques de l'eau dans les métropoles africaines. Il s'agira notamment de concilier l'objectif de préservation des ressources en eau avec celui de soutien aux activités économiques informelles qui assurent la subsistance de millions d'urbains. Nairobi illustre l'échec de mesures unilatérales de préservation de l'environnement, qui ne tiendraient pas compte des autres intérêts socio-économiques en jeu. En 2002, le Gouvernement kenyan a décidé d'interdire le lavage des voitures pratiqué au bord des rivières par les petits garagistes, qui font partie de l'économie informelle qui structure la capitale. Si cette intervention visait à limiter la pollution des rivières, elle a été perçue comme une stigmatisation du *jua kali*³⁹ desquels dépendent de nombreux Nairobiens. Cette position a rapidement dû être assouplie par le Gouvernement.

³⁹ Expression swahilie, qui signifie « soleil brûlant » désigne l'ensemble des activités économiques qui constituent le secteur informel.

Par ailleurs, l'amélioration de l'accès à l'eau potable nécessite de développer une approche dite intégrée. Comment par exemple améliorer la qualité de l'eau sans politique efficace de gestion des déchets, notamment la mise en place d'un traitement des rejets industriels qui contaminent les rivières et à terme les nappes phréatiques ? La disponibilité de l'eau, sa qualité et son accès sont étroitement liés à d'autres politiques publiques tels que l'assainissement, la gestion des déchets et le développement industriel et agricole.

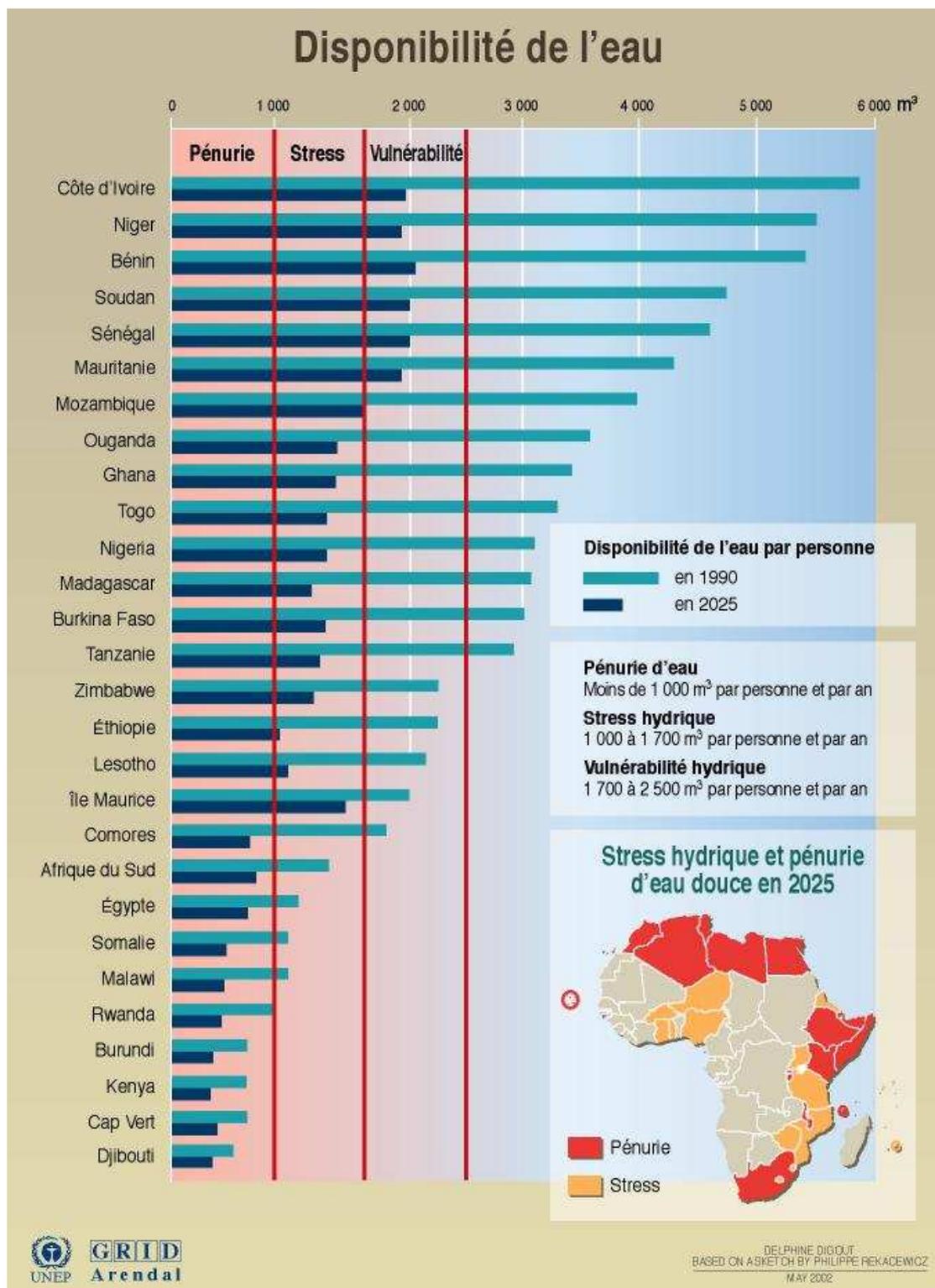
Conclusion

En Afrique subsaharienne, l'exploitation et la maîtrise de l'eau, tant en milieu rural qu'urbain, sont devenues des questions stratégiques au regard de l'accroissement démographique, de la diversification des activités économiques et de la dégradation actuelle de l'environnement. La ressource hydrique fait l'objet de nombreuses convoitises, qui en l'absence de traitement adéquat sont autant de vecteurs de tensions, entre États mais également au sein des villes et des campagnes. La mise en place d'une gestion durable de l'eau réside ainsi dans le développement d'une approche partagée, qui tient compte des approches des différents acteurs en jeu. Cette prise en compte de la pluralité des acteurs et de leurs visions respectives encourage à la mise en place de politiques originales. Sur le plan international, des dynamiques de coopération sont déjà à l'œuvre. Sur le plan local, l'adaptation des techniques et la gestion collective de la ressource sont les pistes privilégiées, dans le cadre des groupes communautaires et associatifs de gestion de l'eau qui se multiplient notamment dans les villes. L'enjeu réside notamment dans la capacité à mettre en place des systèmes qui parviennent à concilier un objectif d'égal accès de tous, en tenant compte des différences de potentialités financières des individus, comme l'expérimente à ce jour la ville du Cap en Afrique du Sud⁴⁰.

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

⁴⁰ Sylvie Jaglin, « Services d'eau et construction métropolitaine au Cap (Afrique du Sud) : les difficultés de l'intégration urbaine », *Revue française d'administration publique*, n° 107, 2003.

Annexe n°1 : Disponibilité de l'eau et stress hydrique en Afrique



Source : Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA), Addis Abeba, Avenir de l'environnement mondial 2000 (AEM), PNUE, Earthscan, Londres, 1999.

Annexe n°2 : Les principales institutions internationales de bassin en Afrique subsaharienne

Nom	Date	Bassin	Pays Membres	Type
<i>Southern Africa Development Community (SADC)</i>	1980	Afrique Australe	Afrique du Sud, Namibie, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe	Coopération/planification
<i>Zambezi Basin Authority (ZBA)</i>	1987		Zambie et Zimbabwe	
<i>Zambezi Watercourse Commission (ZAMCOM)</i>	1994		Zambie et Zimbabwe Depuis 2004, 6 nouveaux membres : Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie et Tanzanie.	
<i>Southern Africa Development Community – protocole on shared watercourse system (SADC-wscu)</i>	1995		Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe	
Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)	1999	Congo	Cameroun, Congo, Centrafrique, République Démocratique du Congo	Concertation
Organisme de Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)	1978	Gambie	Gambie, Guinée, Guinée Bissau et Sénégal	Coopération
Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)	1964	Lac Tchad	Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad et (depuis 1994) République Centrafricaine	Coopération/planification
Commission du fleuve Niger	1963	Niger	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Nigeria et Tchad	Coopération/planification
Autorité du Bassin du Niger	1980		Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Nigeria et Tchad	
<i>Permanent Joint Commission</i>	1959	Nil	Égypte et Soudan	Développement progressif de la coopération entre trois pays : Égypte, Éthiopie et Soudan
Comité de Coopération Technique pour la Promotion du Développement et la Protection de l'Environnement du Nil (TECCONILE)	1992		Égypte, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Soudan et Tanzanie	
Initiative pour le Bassin du Nil (IBN)	1999		Burundi, Égypte, Éthiopie, Kenya, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie,	
OERS	1968	Sénégal	Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal	Après un projet d'intégration politique forte, retour à une logique davantage collaboratrice
Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)	1972		Mali, Mauritanie et Sénégal	
Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) et Société de Gestion et d'Exploitation du Barrage de Diama (SOGED)	1997		Mali, Mauritanie et Sénégal	
Autorité du Bassin de la Volta (ABV)	2007	Volta	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo	Coopération

Bibliographie indicative

- Jacques Bethemont, « Le Nil, l'Égypte et les autres », *Revue Vertigo*, vol. 4, n° 3, décembre 2003.
- David Blanchon, « Les nouveaux enjeux géopolitiques de l'eau en Afrique australe », *Hérodote*, n° 102, 2001.
- Sylvie Brunel, *Les risques et les paradoxes de l'eau en Afrique*, Conférence/Festival de géographie de Saint-Dié, 2003.
- Philippe Colombani, « Le Lesotho Highlands Water Project (LHWP) : une coopération réussie dans l'attente d'une politique régionale de l'eau », *Afrique contemporaine*, n° 205, printemps 2003.
- Daniel Compagnon, François Constantin, *Administrer l'environnement en Afrique*, Paris, Karthala-IFRA, 2000.
- Philippe Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, SEDES, 2007.
- Sylvie Jaglin, « Services d'eau et construction métropolitaine au Cap (Afrique du Sud) : les difficultés de l'intégration urbaine », *Revue française d'administration publique*, n° 107, 2003.
- Patricia Kameri-Mbote, « Eau, conflits et coopération : leçons tirées de l'expérience du bassin fluvial du Nil », *Navigating Peace*, n° 4, avril 2008.
- Martin Kipping, « Conflits et coopération liés à l'eau du fleuve Sénégal », *Revue Géocarrefour*, vol. 80, n° 4, 2007.
- Guy Meublat, « La rénovation des politiques de l'eau dans les pays du Sud », *Revue Tiers Monde*, n° 166, avril-juin 2001.
- Guy Meublat, « De la gestion des fleuves internationaux en Afrique et du bassin du Sénégal en particulier », *Revue Tiers Monde*, n° 166, avril-juin 2001.
- Tamsir Ndiaye, « L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) : une réussite à nuancer ? », *Lettre pS-Eau*, n° 47, mars 2005.
- François Ploye, « La planète est à sec », *Jeune Afrique*, 5 février 2006.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement, *Afrique. Atlas d'un environnement en mutation*, Nairobi, Nations Unies, 2008.
- Gérard Salem, « Crise urbaine et contrôle social à Pikine : bornes-fontaines et clientélisme », *Politique Africaine*, n° 45, mars 1992.
- Alexandre Taithe, *Partager l'eau. Les enjeux de demain*, Paris, Éditions Technip, 2006.